

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^e séance *ordinaire* – 28 août 2024, 17 heures 30

**Centre administratif
situé au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180**

Présents :

MM.	Antoine Gagné, président et membre parent
	Danny Bouchard, vice-président et membre parent
Mme	Sophie Brière, membre parent
MM.	Feng Guo, membre parent
	Jonathan Brassard-Potvin, membre parent
	Antoine Juders Michel, membre du personnel
Mmes	Martine Pageau, membre du personnel
	Nathalie Perrault, membre du personnel
MM.	Patrice Forest, membre du personnel
	Rémi Vuong, membre de la communauté
	Yazid Djenadi, membre de la communauté
Mmes	France Dussault, membre de la communauté
	Alisha Wissanji, membre de la communauté

Sont aussi présents :

Mmes	Isabelle Gélinas, directrice générale
	Pascale Gingras, directrice générale adjointe des services éducatifs et des directions d'unité
	Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des communications et des ressources humaines
MM.	Stéphane Chaput, directeur général adjoint des ressources matérielles
	Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire et des technologies de l'information
	Marc Girard, directeur général adjoint des ressources financières et du bureau de l'efficacité organisationnelle
M ^e	Chloé Normand, secrétaire générale

Sont Absents

MM. Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté
Michel Sardi, membre du personnel

Mot de la présidence

Le président, M. Antoine Gagné, ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Point d'information de la direction générale

Mme Isabelle Gélinas élabore sur les stratégies de communication qui ont été déployées auprès des médias pour la rentrée scolaire 2024-2025. L'objectif était de rassurer les parents relativement à ce qui est véhiculé sur l'éducation actuellement et rassurer les parents sur la qualité des services éducatifs offerts au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Elle tient à mentionner aussi que les différents services ont travaillé sans arrêt pendant l'été afin d'assurer le succès de cette rentrée scolaire. Elle présente quelques données concernant les postes comblés au CSSDM : 97% des postes enseignants sont comblés en formation générale des jeunes. Elle tient également à rappeler qu'au CSSDM, les enseignants non détenteurs de brevet doivent minimalement détenir un baccalauréat et que ceux-ci sont accompagnés et supportés pendant leurs premiers mois afin de favoriser leur intégration.

Le président, M. Gagné, tient à souligner les passages de la direction générale qui ont été faits dans les médias pendant cette période de la rentrée scolaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 juin 2024
- 5- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

- 6- Point d'information des responsables de comité
- 7- Rubrique du représentant du CGTSIM
- 8- CA-31-202408-01 Service des ressources financières – Budget de l'exercice financier 2024-2025
- 9- CA-33-202408-02 Service des ressources matérielles - Plan directeur d'investissement 2024-2029
- 10- CA-33-202408-01 Service des ressources matérielles - Demande d'autorisation afin d'augmenter le montant du loyer payé à l'Aéroport de Montréal (ADM) pour l'occupation des locaux situés au 11 800, rue Service A-5 à Mirabel, par l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (ÉMAM)
- 11- CA-33-202408-03 Service des ressources matérielles - Autorisation pour transmettre au ministère de l'Éducation du Québec les demandes de financement à la sous-mesure 50631 - Remplacement de bâtiment et à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035
- 12- CA-10-202408-50 Service de l'organisation scolaire - Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035 – Demandes d'ajouts d'espaces dans le cadre des Mesures 50511 et 50512, présentées au ministère de l'Éducation (MEQ)
- 13- CA-33-202408-04 Service des ressources matérielles - Variation de quantité – Bâtiment #132, situé au 4100, rue Hochelaga – Révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de rénovation intérieure du bâtiment (projet no : 132 029 580)
- 14- CA-33-202408-05 Service des ressources matérielles - Variation de quantité – Bâtiment #215, situé au 6361, 6e Avenue – Révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de reprise et de réhabilitation majeure (projet no : 215 002 850)
- 15- CA-202408-31 Bureau du secrétariat général – Calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2024-2025
- 16- CA-202408-32 Bureau du secrétariat général – Désignation d'un représentant et d'un substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et dépôt du calendrier des séances 2024-2025

- 17- CA-202408-34 Bureau du secrétariat général -Désignation des membres du Conseil d'administration au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité des ressources humaines et au comité des services éducatifs et des besoins en espace
- 18- CA-202408-33 Bureau du secrétariat général – Désignation des membres du Conseil d'administration au comité consultatif de transport des élèves
- 19- CA-202408-30 Bureau du secrétariat général – Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal – version pour consultation

20- Sommaires exécutifs d'information :

- a) INF-CA-202408-60 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- b) INF-CA-202408-59 Assermentation d'une nouvelle membre
- c) INF-CA-202408-61 Déclarations d'intérêts des membres du Conseil d'administration, *en liasse*

21- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

Il n'y a aucune question.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 juin 2024

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est **RÉSOLU** :

1^o de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal ;

et

2^o d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 juin 2024 tel que présenté.

5. Suivi du plan d'engagement vers la réussite

Mme Pascale Gingras présente la reddition compte de la première année du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) en annonçant deux excellentes nouvelles. La première concerne la progression du taux de diplomation et de qualification après sept ans, lequel est maintenant à 82,1%. Mme Gingras poursuit en mentionnant que le CSSDM a presque atteint sa cible relative à la hausse du taux de diplomation et de qualification en sept ans pour les garçons et que le CSSDM a atteint sa cible pour le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Le CSSDM continuera de suivre tous les indicateurs du PEVR.

Finalement, Mme Gingras conclut sur certaines données en lien avec les épreuves uniques en histoire, en sciences, en français et en anglais, ce qui permet de constater que le CSSDM a d'excellentes performances en anglais, mais qu'il devra investiguer davantage les taux de réussite aux épreuves d'histoire et de sciences plus particulièrement.

6. Point d'information des responsables de comité

1) Comité consultatif de transport

M. Antoine Gagné mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier Conseil d'administration.

2) Comité des ressources humaines

M. Antoine Gagné mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier Conseil d'administration.

3) Comité de gouvernance et d'éthique

M. Antoine Gagné mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier Conseil d'administration.

4) Comité de vérification

Mme France Dussault mentionne que le comité de vérification a reçu la présentation en lien avec le budget de l'exercice financier 2024-2025 et en profite pour féliciter M. Azouaou de sa nouvelle nomination à titre de directeur du Service des ressources financières.

5) Comité des services éducatifs et des besoins en espace

M. Danny Bouchard mentionne que lors de la rencontre du 26 août 2024, les membres du comité ont reçu une présentation de la reddition de compte de la première année du PEVR. Le comité s'est également penché sur les points 13, 14 et 19 de l'ordre du jour, lesquels concernent des modifications à des contrats touchant des variations de quantité et une modification proposée au Règlement

concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs en lien avec ces variations de quantité. Finalement, le comité a reçu la présentation les nouvelles mesures concernant les investissements des projets majeurs qui auront lieu dans les prochaines années.

7. Rubrique du représentant du CGTSIM

M Yazid Djenadi mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) depuis la dernière séance du Conseil d'administration et que la prochaine rencontre du CGTSIM aura lieu le 12 septembre 2024.

8. Service des ressources financières – Budget de l'exercice financier 2024-2025

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202408-01 en date du 19 août 2024 de Mme Hélène Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les éléments qui ont modifié la situation budgétaire du Centre de services scolaire de Montréal pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT que le budget 2024-2025 de l'organisme est basé en bonne partie sur les paramètres de consultation;

CONSIDÉRANT que l'organisme prévoit un équilibre d'exercice pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exercer une gestion responsable et équitable du budget du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT l'information fournie dans le présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'avis des gestionnaires du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le Comité de répartition des ressources recommande l'adoption du budget 2024-2025;

CONSIDÉRANT les objectifs, principes et critères de répartition des ressources adoptés par le Comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que le CSSDM n'a pas de surplus cumulé à redistribuer aux établissements et qu'un processus d'aide inter-école a été recommandé par le CRR pour le calcul des résultats financiers des établissements.

La direction du Service des ressources financières recommande au Conseil d'administration :

- 1^o d'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'exercice financier 2024-2025, que constituent le présent sommaire exécutif et ses annexes;
- 2^o d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre le budget 2024-2025 déposé en Annexe A au ministère de l'Éducation du Québec et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, dans la forme prescrite par ces derniers;
- 3^o de MANDATER le Service des ressources financières, d'informer la Direction générale au moment opportun, du résultat de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux de l'année scolaire 2024-2025 et, s'il y a lieu, de présenter un budget amendé au CA.

M. Krime Azouaou présente les éléments importants du budget 2024-2025. Il mentionne une augmentation de 4,6M\$ en formation générale des jeunes, notamment en raison de l'augmentation de la population scolaire, ainsi que l'augmentation des salaires et le financement de l'inflation au niveau du budget de fonctionnement.

M. Azouaou mentionne qu'au niveau de la francisation, les CSS sont financés selon leur passé et qu'il reste encore des dépenses qui n'ont toujours pas été financées. M. Brassard-Potvin demande si l'écart de financement sera rattrapable, ce à quoi on lui répond qu'en théorie, oui, le financement devrait suivre éventuellement. M. Brassard-Potvin pose également une question sur le financement des élèves doués, lesquels font l'objet d'une mesure précise.

En ce qui concerne le maintien des bâtiments (mesures 50621 et 50622), M. Azouaou mentionne que malgré la réorganisation de certaines mesures ministérielles en maintien de bâtiments qui viennent ajouter des critères plus sévères pour les dépenser, il demeure une baisse de financement de 16M\$ suite aux ajustements prévus aux paramètres initiaux.

M. Feng Guo se questionne sur cette baisse de financement au niveau du maintien des bâtiments. M. Azouaou explique que le ministère de l'éducation du Québec (MEQ) a modifié le calcul du financement associé à ces mesures, ce qui vient en changer la méthode de distribution.

M. Feng Guo pose également une question sur l'impact budgétaire de la vente d'immeuble, notamment si cette vente ne se réalise pas. Il lui est répondu que la vente des immeubles n'a pas d'impact sur le budget du CSSDM, considérant la nature de cette source de revenu qui est incertaine.

M. Azouaou confirme également que le CSSDM a respecté son obligation de ne pas dépenser plus du 1/12 de son budget pour chaque mois que le budget n'est pas encore adopté.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'exercice financier 2024-2025, que constituent le présent sommaire exécutif et ses annexes;
- 2^o d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre le budget 2024-2025 déposé en Annexe A au ministère de l'Éducation du Québec et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, dans la forme prescrite par ces derniers;
- 3^o de MANDATER le Service des ressources financières, d'informer la Direction générale au moment opportun, du résultat de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux de l'année scolaire 2024-2025 et, s'il y a lieu, de présenter un budget amendé au CA.

9. Service des ressources matérielles - Plan directeur d'investissement 2024-2029

Modifié par
la résolution 11
(CA-33-202411-03) de
la séance ordinaire
du CA du
13 novembre 2024

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202408-02 en date du 21 août 2024 de Mme Chantale Montpetit, Mme Valérie Coutu et Mme Sophie Archambault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la mission éducative du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et ses obligations de propriétaire à l'égard du maintien en état de ses immeubles afin d'offrir à sa clientèle et aux autres usagers un environnement sain, sécuritaire, propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'important déficit de maintien d'actifs du parc immobilier du CSSDM et le processus de priorisation des projets, tiré du *Cadre de gestion des infrastructures scolaires*, appliqué par le Service des ressources matérielles (SRM) en vue de la remise en état des bâtiments;

CONSIDÉRANT que le budget de l'exercice financier 2024-2025 du CSSDM sera déposé par le Service des ressources financières le 28 août 2024 (CA-31-202408-01), parallèlement au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'ensemble des encadrements associés à la gestion des investissements des infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT que diverses mesures d'investissement sont allouées a priori et d'autres à postériori selon la nature des projets ou des programmes;

CONSIDÉRANT que les dépôts de demandes de financement de projets peuvent être effectués au début ou en cours d'année selon les critères d'admissibilité fixés par le MEQ;

CONSIDÉRANT les défis à relever pour remettre en état le parc immobilier et offrir des espaces suffisants pour répondre aux besoins de la population scolaire;

CONSIDÉRANT l'incertitude associée aux multiples facteurs qui influent sur la programmation, notamment les sommes consenties, les coûts de projets, la fiabilité et l'espérance de vie résiduelle des composants ainsi que la capacité d'assurer la continuité de service malgré leur état de vétusté;

CONSIDÉRANT que la direction générale du CSSDM a autorisé la publication des appels d'offres pour les travaux de maintien de certains projets financés dans l'année 2024-2025 dans le cadre de la mesure de *Maintien des bâtiments* (décisions de la directrice générale : A-33-2087, 2 octobre 2023; A-33-2095, 20 octobre 2023; A-33-2140, 28 mars 2024);

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la programmation doit être continuellement coordonné avec le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028*, notamment en ce qui a trait aux délocalisations pour travaux et à l'ajout d'espace;

Par conséquent, il est proposé :

- 1^o d'ADOPTER la programmation du Plan directeur d'investissement 2024-2029 actualisée au présent sommaire exécutif et à ses annexes pour sa mise en œuvre conformément aux règles budgétaires du MEQ;
- 2^o de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le SRM, pour transmettre au MEQ la programmation du plan directeur d'investissement 2023-2028, notamment par la sous-mesure « *Maintien des bâtiments* » et par la sous-mesure « *Résorption du déficit de maintien* »;
- 3^o d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à soumettre au MEQ les demandes de financement liées aux mesures d'investissement soutenant divers programmes, en cours d'année.

Mme Dussault pose une question sur l'arrêt du projet lab-école et ses impacts au CSSDM. M. Chaput lui répond que le CSSDM n'avait pas de projet de lab-école, donc il n'y a aucun impact pour le CSSDM.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADOPTER la programmation du Plan directeur d'investissement 2024-2029 actualisée au présent sommaire exécutif et à ses annexes pour sa mise en œuvre conformément aux règles budgétaires du MEQ;
- 2^o de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le SRM, pour transmettre au MEQ la programmation du plan directeur d'investissement 2023-2028, notamment par la sous-mesure « *Maintien des bâtiments* » et par la sous-mesure « *Résorption du déficit de maintien* »;
- 3^o d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à soumettre au MEQ les demandes de financement liées aux mesures d'investissement soutenant divers programmes, en cours d'année.

10. Service des ressources matérielles - Demande d'autorisation afin d'augmenter le montant du loyer payé à l'Aéroport de Montréal (ADM) pour l'occupation des locaux situés au 11 800, rue Service A-5 à Mirabel, par l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (ÉMAM)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202408-01 en date du 20 août 2024 de M. Marcelo Deseff concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal a conclu un bail pour l'occupation des locaux situés au 11 800, rue Service A-5, à Mirabel, pour répondre aux besoins de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (ÉMAM) et que celui-ci est arrivé à échéance au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration a autorisé la conclusion du nouveau bail lors de la séance du 27 mars 2024 (cf. CA-33-202403-03, résolution no 14) sous réserve de l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le nouveau bail est soumis à la procédure de location à long terme en vertu du Règlement sur les engagements financiers pris par un organisme (RLRQ, c A-6.001, r. 4) de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001, a. 77.3) et que la procédure est toujours en cours;

CONSIDÉRANT les risques inhérents au statu quo quant au paiement du loyer;

CONSIDÉRANT que les dépenses seront financées par la Mesure 30145 – Location d'immeubles et qu'à défaut d'obtention de financement du MEQ, le loyer sera assumé par le budget de fonctionnement de l'ÉMAM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER la source de financement proposée au présent sommaire exécutif;
- 2^o d'AUTORISER, d'ici la signature du nouveau bail, le Service des ressources financières à payer pour la location des locaux dans l'immeuble situé au 11 800, rue Service A-5, à Mirabel :
 - Payer les arrérages de loyer (pour les mois d'avril, mai, juin, juillet et août) au plus tard le 30 septembre 2024, d'un montant de 47 270,60 \$;
 - Payer dès le mois de septembre un loyer mensuel selon les termes du nouveau bail au montant de 21 760,90 \$.

Les points 11 et 12 sont présentés simultanément par M. Chaput. De plus, il indique que le CSSDM a priorisé ses projets afin de se concentrer sur les projets les plus urgents dans les demandes au Plan québécois des infrastructures.

La proposition de traitement en bloc est adoptée à l'unanimité.

Les points 11 et 12 sont adoptés à l'unanimité.

11. Service des ressources matérielles - Autorisation pour transmettre au ministère de l'Éducation du Québec les demandes de financement à la sous-mesure 50631 - Remplacement de bâtiment et à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202408-03 en date du 20 août 2024 de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'appel de projets de la Direction générale de la planification et de l'expertise du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Loi sur les infrastructures publiques, de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;

CONSIDÉRANT la nécessité de démolir, de remplacer et de réhabiliter certains bâtiments du parc immobilier du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'aide financière requise pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT la mission éducative du CSSDM et ses obligations de propriétaire à l'égard du maintien en état de ses immeubles afin d'offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'important déficit de maintien d'actifs du parc immobilier du CSSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER le dépôt des demandes d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la sous-mesure 50631 - Remplacement de bâtiment et à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique dans le Plan québécois des infrastructures 2025-2035, et ce, pour les projets mentionnés au présent sommaire exécutif;
- 2^o de MANDATER la Direction générale adjointe pour transmettre les demandes d'aide financière au MEQ;
- 3^o d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer et à transmettre tout document relatif aux demandes mentionnées ci-dessus

12. Service de l'organisation scolaire - Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035 – Demandes d'ajouts d'espaces dans le cadre des Mesures 50511 et 50512, présentées au ministère de l'Éducation (MEQ)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202408-50 en date du 20 août 2024 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour considération au PQI 2025 – 2035 doivent être transmises au ministère de l'Éducation (MEQ) au plus tard le 27 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le déficit de locaux de classes au primaire et au secondaire dans certains secteurs et la nécessité de répondre aux besoins de classes des élèves actuels et futurs ;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces identifiés par le MEQ;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces identifiés par le CSSDM dans sa Planification des besoins d'espace adoptée le 19 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT les besoins

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- d'APPROUVER les demandes d'ajout d'espace pour les projets identifiés en annexe II et qui seront présentées au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre des mesures 50511, 50512 du Plan québécois des infrastructures 2025-2035 (PQI);
- de DEMANDER le financement pour ces mêmes 12 projets listés en annexe II, soit six au primaire, quatre pour des ajouts de gymnases et deux à la formation professionnelle afin de répondre aux besoins d'espaces identifiés par le MEQ et des besoins identifiés par le développement urbain.

Les points 13 et 14 sont traités simultanément par M. Chaput.

La proposition de traitement en bloc est adoptée à l'unanimité.

Les points 13 et 14 sont adoptés à l'unanimité.

13. Service des ressources matérielles - Variation de quantité – Bâtiment #132, situé au 4100, rue Hochelaga – Révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de rénovation intérieure du bâtiment (projet no : 132 029 580)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202408-04 en date du 20 août 2024 de M. Rémi Comte Duvernay concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur Roland Grenier Construction Ltée dans le cadre du projet de rénovation intérieure du bâtiment #132, situé au 4100, rue Hochelaga, à Montréal;

CONSIDÉRANT le non-financement des classes modulaires dans la mesure 30145 - Location des immeubles par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT des travaux nécessaires à la mise en place d'un système d'intercommunication et d'un système d'avertissement de confinement ;

CONSIDÉRANT les travaux de mises aux normes requis;

CONSIDÉRANT l'ajustement du coût des travaux requis et détaillés au présent sommaire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent sommaire sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50620 Maintien d'actifs immobiliers, qui est prévu dans la Programmation et plan directeur d'investissement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au MEQ, et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent sommaire sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure RTB - Transformations fonctionnelles, qui est prévu dans la Programmation et plan directeur d'investissement du CSSDM et qui a été présenté au MEQ, et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que la Direction générale adjointe recommande l'autorisation du présent sommaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent sommaire;
- 2^o d'AUTORISER la poursuite des travaux en cours, tel que décrit au présent sommaire dans le cadre de la commande à exécution sur demande;
- 3^o d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur Roland Grenier Construction Ltée la somme estimée, incluse dans le présent sommaire, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de rénovation intérieure du bâtiment #132, situé au 4100, rue Hochelaga, à Montréal;

- 4^o d'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document, incluant le bon de commande, donnant plein effet à ce contrat ou aux dépenses supplémentaires, le cas échéant

14. Service des ressources matérielles - Variation de quantité – Bâtiment #215, situé au 6361, 6e Avenue – Révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de reprise et de réhabilitation majeure (projet no : 215 002 850)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202408-05 en date du 20 août 2024 de Mme Chantale Rhéaume concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme NFOE inc. pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de reprise et de réhabilitation majeure du bâtiment #215, situé au 6361, 6e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme Les Services EXP inc. pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de reprise et de réhabilitation majeure du bâtiment mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT que les ajustements indiqués dans le présent sommaire exécutif sont requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des travaux, ce qui entraîne une augmentation des honoraires professionnels en raison des variations de quantité;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c C-65.1) ainsi que du décret sur le Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs (C-65.1, r.12) et du décret sur le Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes (C-65.1, r.9);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent sommaire exécutif sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50620 - Maintien d'actifs immobiliers, qui est prévu dans la Programmation et plan directeur d'investissement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent sommaire exécutif;
- 2^o d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme NFOE inc. la somme estimée incluse dans le présent sommaire exécutif, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis en architecture dans le cadre du projet de reprise et de réhabilitation majeure du bâtiment situé au 6361, 6^e Avenue, à Montréal;

- 3^o d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme Les Services EXP inc. la somme estimée incluse dans le présent sommaire exécutif, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis en ingénierie dans le cadre du projet de reprise et de réhabilitation majeure du bâtiment situé au 6361, 6e avenue, à Montréal;
- 4^o d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document, incluant le bon de commande, donnant plein effet à ce contrat ou aux dépenses supplémentaires, le cas échéant.

15. Bureau du secrétariat général – Calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2024-2025

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202408-31 en date du 8 août 2024 de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présidence ou deux membres du Conseil d'administration peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT la répartition des dossiers du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) relevant des pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 du Règlement concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2024-2025 ainsi que les congés prévus à ces calendriers;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADOPTER le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2024-2025 présenté à l'Annexe I du présent sommaire exécutif;
- 2^o d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2024-2025 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet du CSSDM.

16. Bureau du secrétariat général – Désignation d'un représentant et d'un substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et dépôt du calendrier des séances 2024-2025

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202408-32 en date du 8 août 2024
de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) est un organisme public régi par la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT les fonctions attribuées au CGTSIM par la LIP, notamment celle de percevoir et d'imposer la taxe scolaire sur le territoire des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal et celle de répartir équitablement les revenus de placement du produit de la taxe scolaire entre ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la LIP prévoit la désignation d'un représentant du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) au conseil d'administration du CGTSIM;

CONSIDÉRANT que ce représentant doit être désigné parmi les membres du Conseil d'administration y siégeant à titre de parent d'un élève ou de représentant de la communauté;

CONSIDÉRANT que le CSSDM peut désigner un autre membre du Conseil d'administration comme substitut pour siéger et voter à la place du membre désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance du CGTSIM;

CONSIDÉRANT que le mandat des dernières personnes désignées à cet égard est terminé;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau représentant du CSSDM afin de lui permettre de participer aux séances du CGTSIM et de prévoir la participation d'un substitut à ces séances en cas d'empêchement du représentant désigné au CGTSIM;

Par conséquent, il est proposé :

- 1^o DE DÉSIGNER [_____], à titre de représentant(e) du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour une durée d'une année;
- 2^o DE DÉSIGNER [_____], à titre de substitut au/à la représentant(e) du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour une durée d'une année.

M. Yazid Djenadi propose sa candidature à titre de représentant du CSSDM au CGTSIM pour une durée d'une année.

M. Rémi Vuong propose sa candidature à titre de représentant substitut à M. Djenadi au CGTSIM pour une durée d'une année.

Les nominations de M. Yazid Djenadi et de M. Rémi Vuong sont adoptées à l'unanimité par les membres présents.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

La résolution telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o DE DÉSIGNER Yazid Djenadi, à titre de représentant(e) du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour une durée d'une année;
- 2^o DE DÉSIGNER Remi Vuong, à titre de substitut au/à la représentant(e) du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour une durée d'une année.

17. Bureau du secrétariat général – Désignation des membres du Conseil d'administration au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité des ressources humaines et au comité des services éducatifs et des besoins en espace

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202408-34 en date du 8 août 2024 de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que le Conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants:

- 1^o un comité de gouvernance et d'éthique;
- 2^o un comité de vérification;
- 3^o un comité des ressources humaines.

CONSIDÉRANT que l'alinéa 5 de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire peut instituer d'autres comités que ceux prévus à cet article dans le but de l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de question particulière;

CONSIDÉRANT que les fonctions de ces comités sont prévues à la LIP;

CONSIDÉRANT l'importance que les membres du Conseil d'administration puissent siéger sur les comités qui rejoignent leurs intérêts;

CONSIDÉRANT qu'une représentation de toutes les catégories de membres du Conseil d'administration sur ces comités est souhaitable, mais non obligatoire;

CONSIDÉRANT que les comités de gouvernance et d'éthique, les comités des services éducatifs et des besoins en espace et des ressources humaines peuvent s'adjoindre de membres du personnel administratif;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière.

Il est PROPOSÉ :

1. D'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais aux plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La secrétaire générale du CSSDM;
- La conseillère en éthique au secteur de la conformité du Bureau du secrétariat général;
- Une direction générale adjointe;

2. De DÉSIGNER au comité de gouvernance et d'éthique les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

3. D'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais aux plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La secrétaire générale du CSSDM;
- La conseillère en éthique au secteur de la conformité du Bureau du secrétariat général;
- Une direction générale adjointe;

4. De DÉSIGNER au comité de vérification les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

5. D'INSTITUER un comité des ressources humaines composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais aux plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La direction du Service des ressources humaines;
- La direction générale adjointe responsable du Service des ressources humaines.

6. De DÉSIGNER au comité des ressources humaines les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

7. D'INSTITUER un comité des services éducatifs et des besoins en espace composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais aux plus cinq membres du Conseil d'administration;

- La direction du Service de l'organisation scolaire;
- La direction des Services éducatifs;
- La direction générale adjointe responsable des Services éducatifs
- La direction générale adjointe responsable du Service de l'organisation scolaire

8. De DÉSIGNER les membres suivants au comité des services éducatifs et des besoins en espace, et ce, pour une durée d'un an:

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

Les modifications suivantes sont proposées pour les différents comités :

Pour le comité de gouvernance et d'éthique, les membres suivants proposent leur candidature :

- Jean-Sébastien Sauvé, proposé par Jonathan Brassard-Potvin
- Jonathan Brassard-Potvin
- Juders Antoine Michel
- France Dussault
- Alisha Wissanji

Pour le comité de vérification, les membres suivants proposent leur candidature :

- Sophie Brière
- France Dussault
- Patrice Forest
- Rémi Vuong
- Feng Guo

Pour le comité des ressources humaines, les membres suivants proposent leur candidature :

- Jean-Sébastien Sauvé, proposé par Patrice Forest
- Nathalie Perrault
- Martine Pageau
- France Dussault
- Patrice Forest

Pour le comité des services éducatifs et des besoins en espace, les membres suivants proposent leur candidature :

- Alisha Wissanji
- Martine Pageau
- Danny Bouchard
- Michel Sardi, proposé par Antoine Gagné
- Antoine Gagné

La proposition sur la composition des comités est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

La résolution telle qu'amendée avec les candidatures proposées est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1. D'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais aux plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La secrétaire générale du CSSDM;
- La conseillère en éthique au secteur de la conformité du Bureau du secrétariat général;
- Une direction générale adjointe;

2. De DÉSIGNER au comité de gouvernance et d'éthique les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- Jean-Sébastien Sauvé
- Jonathan Brassard-Potvin
- Juders Antoine Michel
- France Dussault
- Alisha Wissanji

3. D'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais aux plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La secrétaire générale du CSSDM;
- La conseillère en éthique au secteur de la conformité du Bureau du secrétariat général;
- Une direction générale adjointe;

4. De DÉSIGNER au comité de vérification les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- Sophie Brière
- France Dussault
- Patrice Forest
- Rémi Vuong
- Feng Guo

5. D'INSTITUER un comité des ressources humaines composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais aux plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La direction du Service des ressources humaines;
- La direction générale adjointe responsable du Service des ressources humaines.

6. De DÉSIGNER au comité des ressources humaines les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- Jean-Sébastien Sauvé
- Nathalie Perrault
- Martine Pageau
- France Dussault
- Patrice Forest

7. D'INSTITUER un comité des services éducatifs et des besoins en espace composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais aux plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La direction du Service de l'organisation scolaire;
- La direction des Services éducatifs;
- La direction générale adjointe responsable des Services éducatifs
- La direction générale adjointe responsable du Service de l'organisation scolaire

8. De DÉSIGNER les membres suivants au comité des services éducatifs et des besoins en espace, et ce, pour une durée d'un an:

- Alisha Wissanji
- Martine Pageau
- Danny Bouchard
- Michel Sardi
- Antoine Gagné

18. Bureau du secrétariat général – Désignation des membres du Conseil d'administration au comité consultatif de transport des élèves

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202408-33 en date du 8 août 2024
de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 188 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

CONSIDÉRANT que l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves prévoit que ce comité est composé notamment « de 2 membres du conseil d'administration de ce centre [...] »;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves;

CONSIDÉRANT que le comité donne également son avis sur le plan d'organisation du transport des élèves et sur les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves avant que le centre de services n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique avant que le centre de services ne fixe ces critères ou ces modalités d'utilisation;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affectée à d'autres fins;

M. Patrice Forest et Mme Sophie Brière proposent leur candidature.

La résolution telle qu'amendée avec les candidatures proposées est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1. de NOMMER les 2 membres du Conseil d'administration suivants au comité consultatif de transport des élèves, et ce, pour une durée d'un an :

- Patrice Forest
- Sophie Brière

19. Bureau du secrétariat général – Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal – version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202408-30 en date du 12 août 2024 de Me Josée Giroux concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM dont la dernière mise à jour a eu lieu le 1er juillet 2024;

CONSIDÉRANT que le 21 août 2024, le comité consultatif de gestion (« CCG »), formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a pu participer à l'élaboration du projet de Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDDM (le « Règlement »), comme prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP

CONSIDÉRANT les changements qui doivent être apportés au Règlement pour corriger l'erreur qui s'est produite à l'article 94 concernant les modifications qui occasionnent une variation à la hausse des quantités à un contrat, incluant l'achat de biens et les demandes d'exécution, lorsque le contrat initial a été autorisé par le DG ou le DGA;

CONSIDÉRANT les précisions additionnelles aux articles 93, 94 et 95 et qui concernent des changements au contrat qui occasionnent une dépense additionnelle;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre tout règlement au processus de consultations officielles une fois l'adoption du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le projet de Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM , déposé en Annexe I au présent sommaire;
2. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;

3. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

20. Sommaires exécutif d'information :

- a) INF-CA-202408-60 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- b) INF-CA-202408-59 Assermentation d'une nouvelle membre
- c) INF-CA-202408-61 Déclarations d'intérêts des membres du Conseil d'administration, *en liasse*

Une version A du document INF-CA-202408-61 est déposée séance tenante. L'ordre du jour consolidé reflétera ce changement.

21. Levée de la séance

La séance se termine à 18 h 41.

Secrétariat général – 28 août 2024